

Le Bureau s'est réuni le 1^{er} février 2018, sur convocation du Président en date du 26 janvier 2018.

Etaient présentes, présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, L. GUYOT, J.P. COUTEAU, O. HEYOB, R. SILLAIRE, J. BOCANÉGRA, P. MONALDESCHI, J.L. CLAUDON, J.L. STAROSSE, E. PAYEUR, R. ARNOULD, G. LIOUVILLE, K. JUVEN, C. THERMINOT, D. PICARD, P. HENNEBERT

Excusée : C. ASSFELD LAMAZE

BU2018-04 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.3) - FIXATION DU TARIF DE MISE A DISPOSITION DU SIEGE A L'EIE

Le loyer mensuel des mises à disposition des locaux du siège de la Communauté avait été fixé par délibération du 23 février 2017.

Ce tarif était indexé chaque année civile sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Pour ce qui concerne l'EIE, le prix validé par le Conseil d'Administration du Pays est le suivant :
5€/m²/mois

La date de mise en application du nouveau tarif a été fixée au 1^{er} janvier 2018

En conséquence, il convient de :

- Fixer le coût de location mensuel au m² du siège de la Communauté à 5.00 € à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Autoriser l'encaissement des recettes au budget de référence.

Délibération adoptée à l'unanimité.